



Annulation vente d 'un vehicule de collection

Par **cytere**, le **23/10/2008** à **09:37**

bonjour

je viens de vendre un véhicule de collection de 1957, qui n 'avait aucun souci mécanique.
les essais avec l acheteur ont été concluants.

les jours suivants, l acheteur me harcele, en me tenant informé de ce qu il constate.
démarrage difficile, voir probleme moteur, alors que tout était correct
avant la vente.

me menace d'annuler la vente. en a t'il le droit.

devant mon refus me demande participation à la prise en charge des frais
que dois je faire?